



Compte rendu de la séance du 11 avril 2024

Secrétaire de la séance : Madame Elisabeth CHRISTOPHE

Présents : Monsieur Denis MASY, Madame Pascale FETET, Monsieur Martial HILAIRE, Madame Joëlle MANGIN, Monsieur Jean-Paul MENIA, Monsieur Jean-Albert HABY, Monsieur Daniel RUZZIER, Madame Céline LECOMTE, Monsieur Olivier REMY, Monsieur Fabien RICHARD, Madame Sylvie GUILLAUME, Monsieur Cyril ISSELET, Madame Elisabeth CUNY, Monsieur Serge NOURDIN, Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Christian CERF

Ont donné pouvoir : Madame Corinne SAUMIER représentée par Madame Pascale FETET, Madame Chantal HENRY représentée par Monsieur Martial HILAIRE, Monsieur Ludovic DURAIN représenté par Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Pascal POIROT représenté par Monsieur Fabien RICHARD, Madame Marie LAURENT représentée par Monsieur Christian CERF

Ordre du jour :

Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Finances – Vote des taux de fiscalité directe locale
2. Finances – Budgets primitifs 2024 de la Commune, de l'Eau, de la Forêt et du Gai Logis
3. Finances – Budget de la commune – Créances éteintes
4. Finances – Budget de l'eau – Créances éteintes
5. Finances - Demande de subvention "Sylv'ACCTES" de travaux sylvicoles
6. Domaine public – Passation d'une convention pour la Foire de Printemps 2024
7. Urbanisme – Vente parcelle Gai Logis
8. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

DDM 2024-007 : Le renouvellement de l'adhésion auprès de l'Agence Technique Départementale.
Le coût de la prestation est de 0.60 €/habitant soit 1 878.00 € pour l'année 2024.

DDM 2024-008 : Le renouvellement de l'adhésion auprès de l'Association des Maires Ruraux.
Le montant de la cotisation s'élève à 125.00 € pour l'année 2024.

DDM 2024-009 : L'attribution d'une concession de 2.50 m2 au cimetière de Bruyères Carré M n°8 pour une durée de 50 ans à compter de 29/02/2024 au nom de Madame KHAMLACH Fatima et pour un montant de 300 €.

DDM 2024-010 : L'attribution d'une concession de 2.50 m2 au cimetière de Bruyères Carré T n°13 pour une durée de 15 ans à compter de 06/03/2024 au nom de Monsieur Lionel HAXAIRE et pour un montant de 100 €.

DDM 2024-011 : L'attribution d'une case au nouveau columbarium au cimetière de Bruyères Carré R n°41 pour une durée de 30 ans à compter de 04/03/2024 au nom de Madame Sylvie BIEN et pour un montant de 1000 €.

DDM 2024-012 : L'attribution d'une concession (cavurne) au cimetière de Bruyères Carré R n°12 pour une durée de 30 ans à compter de 12/03/2024 au nom de Madame MATHIEU Jeannine et pour un montant de 400 €.

DDM 2024-013 : L'attribution d'une case au nouveau columbarium au cimetière de Bruyères Carré R n°56 pour une durée de 15 ans à compter de 07/03/2024 au nom de Madame Corinne GERARD et pour un montant de 550 €.

DDM 2024-014 : L'attribution d'une case au nouveau columbarium au cimetière de Bruyères Carré R n°42 pour une durée de 15 ans à compter de 13/03/2024 au nom de Madame Marize ROBERT et pour un montant de 550 €.

DDM 2024-015 : Le renouvellement de l'adhésion auprès du Conseil National des Villes et Villages fleuris. Le montant de la cotisation s'élève à 175.00 € pour l'année 2024.

DDM 2024-016 : Le renouvellement de l'adhésion auprès de l'Association des Maires des Vosges. Le montant de la cotisation s'élève à 737.31 € pour l'année 2024.

Délibérations du conseil :

FINANCES - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024 (DCM_2024_025)

Monsieur Jean-Albert Haby, conseiller municipal délégué en charge des finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur Jean-Albert Haby, conseiller municipal délégué en charge des finances, rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 42,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 29,21 %
- Taxe habitation résidences secondaires 23,42 %

Il est proposé les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **43,42 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **29,90 %**
- Taxe habitation résidences secondaires **23,97 %**

Il rappelle que la Commission Administration Générale élargie du 02 avril dernier a émis un avis favorable sur ces nouveaux taux,

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux communaux des 3 taxes pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par **12 voix pour, 08 voix contre (Pascale FETET, Corinne SAUMIER, Cyril ISSELET, Elisabeth CUNY, Ludovic DURAIN, Pascal POIROT, Marie LAURENT, Christian CERF) et 01 abstention (Sylvie GUILLAUME)**

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **43,42 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **29,90 %**
- Taxe habitation résidences secondaires **23,97 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE (DCM_2024_026)

Monsieur Jean-Albert HABY, conseiller municipal délégué en charge des finances présente à l'Assemblée les propositions de Budget de la Commune pour 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du conseiller municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par **17 pour et 4 abstentions (Ludovic DURAIN, Pascal POIROT, Marie LAURENT, Christian CERF)**

VOTE le budget de la **Commune** pour l'année 2024, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- Pour la section de Fonctionnement à **4 437 817,03 €**
- Pour la section d'Investissement à **1 070 136,37 €**

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 EAU (DCM_2024_027)

Monsieur Jean-Albert HABY, conseiller municipal délégué en charge des finances présente à l'Assemblée les propositions de Budget de l'EAU pour 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du conseiller municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget de l'**EAU** pour l'année 2024, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- Pour la section de Fonctionnement à **473 581,35 €**
- Pour la section d'Investissement à **196 893,18 €**

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 FORET (DCM_2024_028)

Monsieur Jean-Albert HABY, conseiller municipal délégué en charge des finances présente à l'Assemblée les propositions de Budget de la FORET pour 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du conseiller municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

VOTE, le budget de la **FORET** pour l'année 2024, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- Pour la section de Fonctionnement à **222 408,79 €**
- Pour la section d'Investissement à **120 599,40 €**

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 GAI LOGIS (DCM_2024_029)

Monsieur Jean-Albert HABY, conseiller municipal délégué en charge des finances présente à l'Assemblée les propositions de Budget du GAI LOGIS pour 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du conseiller municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget du **GAI LOGIS** pour l'année 2024, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- Pour la section de Fonctionnement à **402 135,70 €**
- Pour la section d'Investissement à **380 930,44 €**

FINANCES - BUDGET COMMUNE - CREANCES ETEINTES (DCM_2024_030)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par courrier électronique en date du 24 janvier et 22 février 2024, le Service de Gestion Comptable de Gérardmer demande l'admission en créances éteintes sur l'exercice 2024 sur le budget de la COMMUNE pour les montants suivants :

***226,53 €** correspondant à un dossier de surendettement avec effacement de dettes.

* **101,02 €** correspondant à des poursuites sans effet.

Il rappelle que la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024 a émis un avis favorable sur cette demande.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement aux articles **6511** et **6542** de ces sommes sur l'exercice 2024 du budget COMMUNE.

FINANCES - BUDGET EAU - CREANCES ETEINTES (DCM_2024_031)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par courrier électronique en date du 24 janvier et 22 février 2024, le Service de Gestion Comptable de GERARDMER demande l'admission en créances éteintes sur l'exercice 2024 sur le budget de l'EAU pour les montants suivants :

***132,30 € et 13,94€** correspondant à des dossiers de surendettement avec effacement de dettes.

***214,11 € et 3 195,68 €** correspondant à des procès-verbaux de carence.

Il rappelle que la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024 a émis un avis favorable sur cette demande.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement aux articles **6541 / 6542** de ces sommes sur l'exercice 2024 du budget EAU.

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES DE TRAVAUX SYLVICOLES (DCM_2024_032)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la **délibération DCM_2024_010** de la **séance du 26 février 2024** concernant la demande de subvention au titre du programme « Sylv'ACCTES » doit être annulée et remplacée par la présente.

Au vu du Plan d'Aménagement Forestier et de l'évolution des peuplements sur la forêt communale, la commune décide de réaliser les travaux ci-dessous pour un montant de **16 796,00 € HT**

Les travaux et les parcelles concernés sont :

- Travaux préalables à la régénération, relevé de couvert sur la parcelle 78.u pour un montant de **1 988,00 € HT** ;
- Travaux préalables à la régénération, préparation au Régédent (engin spécifique) dans la parcelle 78.u pour un montant de **4 686,00 € HT** ;
- Dégagement manuel en plein de régénérations naturelles résineuse avec maintien du gainage de pins dans les parcelles : 12.r, 42.r, 59.r et 69.u (2passages) pour un montant de **10 122,00 € HT**

Auquel s'ajoute les frais d'encadrement pour un montant de **2 315,00 € HT**

Le montant de l'aide demandée correspond à 50% de 19 111,00 € HT soit **9 555,50 €**

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette demande et sollicite une aide pour ces travaux au titre du programme « Sylv'Acctes », correspondant à **l'itinéraire technique n°2 : Diversification des peuplements de pins sylvestres majoritaires conduits en futaie régulière**

La Commune s'engage à payer les frais de montage de dossier s'élevant à **950,00 €** et à tenir cet itinéraire pendant 10 ans sur l'intégralité de la surface des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE une aide pour ces travaux au titre du programme "Sylv'Acctes" correspondant à l'itinéraire technique n°2 : Diversification des peuplements de pin sylvestres majoritaires conduits en futaie régulière,

S'ENGAGE à payer les frais de montage de dossier s'élevant à **950,00 €** et à tenir cet itinéraire pendant 10 ans sur l'intégralité de la surface des parcelles concernées,

AUTORISE Monsieur le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE PUBLIC - PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA FOIRE DE PRINTEMPS 2024 (DCM_2024_033)

Monsieur Martial HILAIRE, adjoint chargé de l'économie, expose aux membres du Conseil Municipal que, par courrier, l'Association " Le Local de l'Avison", présidée par Monsieur Joseph MULLER souhaite organiser la 70^{ème} Foire de Printemps qui aura lieu le dimanche 05 Mai 2024.

Il précise que comme les années précédentes, une convention est passée avec cette Association au titre de l'occupation du domaine public.

Il rappelle que la Commission Administration Générale élargie a émis un avis favorable le 02 avril 2024.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Martial HILAIRE, adjointe en charge de l'économie,

VU le projet de convention,

VU l'avis de la commission Administration Générale élargie du 02 avril 2024,

Après en avoir délibéré, et à la **majorité par 20 pour et 01 contre (Cyril ISSELET)**

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Association "Le Local de l'Avison" sise 47 Avenue du Cameroun à Bruyères (Vosges) au titre de l'occupation du domaine public à l'occasion de la 70^{ème} Foire de Printemps le dimanche 05 mai 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

URBANISME – VENTE DE PARCELLE GAI LOGIS (DCM_2024_034)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N° **DCM_2023_074** en date du 06 juillet 2023, concernant la vente de quatre parcelles communales situées Rue du Gai Logis auprès de Monsieur et Madame MOURI Azzedine.

Afin de signer l'acte de vente définitif dans les meilleures conditions, il est important de délibérer à nouveau sur ce point en apportant quelques précisions inconnues le jour du vote.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande de Monsieur et Madame MOURI Azzedine,

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 27 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

DE CÉDER les parcelles AK n°184-186 189 et 194 soit une contenance globale de 850 m² à Monsieur et Madame MOURI Azzedine,

FIXE

LE PRIX DE VENTE à la somme totale de VINGT-TROIS MILLE EUROS (23 000,00 €), taxe à la valeur ajoutée incluse, soit un prix hors taxes de DIX-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (19 166,67 €) et une taxe à la valeur ajoutée au taux de 20% soit la somme de TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES (3 833,33 €).

RECONNAIT DEVOIR À L'AGENCE TOP IMMO, 9 avenue du Cameroun à BRUYERES (88600), titulaire d'un mandat de vente, les honoraires de négociation d'un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €), qui seront prélevés sur le prix de vente par le notaire rédacteur de l'acte authentique de vente pour paiement »

CHARGE

Maître Cathy PETITGENET, Notaire à Bruyères, d'établir l'acte de vente correspondant.

PRECISE

Que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire regrette les commentaires désobligeants sur les réseaux sociaux à l'encontre des élus. Un communiqué sera mis en ligne sur le site de la ville et dans la Presse.

Monsieur le Maire informe qu'un entretien a eu lieu ce lundi pour le recrutement du chef de projet « petites villes de demain ». Le contrat débutera en septembre prochain pour une durée d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire confirme que l'appartement de la trésorerie sera loué après les diagnostics obligatoires pour un loyer mensuel de 500 € avec garage.

L'Etablissement Français du Sang remercie la municipalité pour le prêt de la salle pour la collecte du 15 mars dernier : 68 personnes dont 5 nouveaux donneurs.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation le dimanche 28 avril prochain à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

Signatures

La secrétaire de séance,



Elisabeth CHRISTOPHE



Le Maire,



Denis MASY

TABLE RÉCAPITULATIVE Séance du 11 avril 2024

DATE	NUMERO	OBJET
11/04/2024	DCM_2024_025	Finances – Vote des taux de fiscalité directe locale
11/04/2024	DCM_2024_026	Finances – Budgets primitifs 2024 de la Commune
11/04/2024	DCM_2024_027	Finances – Budgets primitifs 2024 de l'Eau
11/04/2024	DCM_2024_028	Finances – Budgets primitifs 2024 de la Forêt
11/04/2024	DCM_2024_029	Finances – Budgets primitifs 2024 du Gai Logis
11/04/2024	DCM_2024_030	Finances – Budget de la commune – Créances éteintes
11/04/2024	DCM_2024_031	Finances – Budget de l'eau – Créances éteintes
11/04/2024	DCM_2024_032	Finances - Demande de subvention "Sylv'ACCTES" de travaux sylvicoles
11/04/2024	DCM_2024_033	Domaine public – Passation d'une convention pour la Foire de Printemps 2024
11/04/2024	DCM_2024_034	Urbanisme – Vente parcelle Gai Logis